C O M M U N E D E S A U L C Y

Administration communale
2873 Saulcy
Tél. 032 433 41 30
E-mail : secretariat@saulcy.ch

www.saulcy.ch

Saulcy, le 2 février 2026

Permis de construire

1.

Requérant(s)	Hässig Christian, Bachweg 2, 8113 Boppelsen
Auteur du projet	Vuilleumier Architecture Sàrl, Rue de l'Eglise 19, 2800 Delémont
Description du projet	Changement d'affectation sans travaux d'une résidence principale en résidence secondaire.
Cadastre(s), parcelle(s)	Saulcy, 1230
Lieu-dit, adresse	La Racine, La Racine 17, 2873 Saulcy
Affectation de la zone	Hors zone à bâtir, Zone agricole, ZAa
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Dérogation 24 LAT
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	06.02.2026
Échéance de la publication	09.03.2026

Ouvrage

Description : Changement d'affectation sans travaux d'une résidence principale en résidence secondaire.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saulcy, Sur les Cras 5, 2873 Saulcy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Mise en soumission - gardien écopoint

À la suite de la démission du titulaire pour la fin février 2026, les autorités communales mettent ce poste au concours.

La date d'entrée en fonction est à convenir avec la ou le candidat(e) retenu(e). Le gardien actuel, en collaboration avec les autorités communales, assureront la continuité des activités ainsi que la formation de la future gardienne ou du futur gardien.

Des informations complémentaires concernant le fonctionnement de l'Écopoint peuvent être obtenues auprès de la secrétaire communale au 032 433 41 30.

Les postulations sont à adresser au secrétariat communal jusqu'au **20 février 2026**, avec la mention **« Écopoint »**.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'intérêt porté à cette mise au concours et de votre engagement.

Mise en soumission gardien de la SNEP

À la suite de la démission du titulaire pour fin février 2026, les autorités communales mettent ce poste au concours.

La date d'entrée en fonction est à convenir avec la ou le candidat(e) retenu(e). Le gardien actuel, en collaboration avec les autorités communales, assureront la continuité des activités ainsi que la formation de la future gardienne ou du futur gardien.

Le cahier des charges peut être consulté au bureau communal. Des informations complémentaires concernant le fonctionnement peuvent être obtenues auprès du secrétariat communal au 032 433 41 30.

Les postulations sont à adresser au secrétariat communal jusqu'au **20 février 2026**, avec la mention **« gardien de la SNEP »**.

Projection sur grand écran des JO

Bonjour à toutes et à tous,

Le comité du Saulcynéma organise une projection des jeux olympiques sur grand écran :

🗓️ **samedi 7 février**, venez nombreuses et nombreux à la salle communale de Saulcy dès 11h00 🎬

🕛 À 11h30 : descente hommes – ski alpin ⛷️
🍻 Boissons sur place
🥣 Possibilité de manger une soupe aux pois (avec pain, lard et saucisses)

Venez nous soutenir, passer un bon moment partager l'événement avec nous !

SAULCYNEMA

Courses Noctambus

🚌 Le Noctambus passe par Saulcy !
Départ de Glovelier à 2h10, les nuits de vendredi et samedi.

Rappel important – location salle communale

Lors de la location de la salle communale, avant de quitter les lieux, nous vous remercions de bien vouloir effectuer les tâches suivantes :

- Balayer et récurer les sols
- Nettoyer les WC
- Vider les corbeilles
- Emporter tous vos déchets
- Nettoyer les tables et les plans de travail
- Vider le lave-vaisselle
- Fermer toutes les fenêtres
- Prévenir le secrétariat en cas de casse ou tout autres dégâts

Si la salle n'est pas rendue propre, un émolument sera facturé.

À l'attention des sociétés, associations ou autres activités gratuites :

Le présent message constitue le dernier avertissement concernant la remise des locaux propres. En cas de non-respect, une amende sera officiellement facturée. Le conseil communal sera également contraint de facturer la location de la salle afin de couvrir les frais de conciergerie.

Merci de votre compréhension et du respect des locaux.

Ramassage des piles

Jeter des piles à la poubelle classique est très dangereux : cela provoque des risques d'incendie dans les camions de collecte (surtout le lithium) et pollue gravement les sols/nappes phréatiques avec des métaux lourds (nickel, cadmium, mercure). Elles doivent être déposées dans des bornes de collecte dédiées (magasins, déchèteries). **Vous pouvez déposer vos piles usagées au bureau communal de Saulcy.**
Si le bureau est fermé, il est également possible de les déposer dans la boîte aux lettres de la commune.

Le conseil communal

ECAS Jura
Etablissement cantonal des assurances sociales

Informations pour l'année 2026

À VOS CÔTÉS TOUTE VOTRE VIE !

ET POUR VOUS RENSEIGNER

Qui doit cotiser à l'AVS, AI, APG et AC ?
Qui a droit à des prestations et quand ?

Retrouvez toutes les réponses sur « Les assurances sociales en un clin d'œil : informations pour l'année 2026 » en scannant le QR code ou sur notre site internet. Une version papier est disponible sur demande.

ECAS Jura
Rue Bel-Air 3
2350 Saignelégier
T +41 32 952 11 11
mail@ecasju.ch
www.ecasjura.ch